



Label Colonie apprenante



28 juillet au 10 août

De l'Aventure et 12 travaux extraordinaires ! Rejoins-nous !

870*

Chambres à partager

30 participants

La Maison UCJG-YMCA de Salm,

Grandfontaine (67)

Voyage collectif possible au départ de Strasbourg

*Montant indicatif, susceptible d'évoluer, minoré en fonction des aides attribuées. (voir le tableau ci-dessous, montants indicatifs)

Type d'aide	Quotient familial	Reste à payer (exemple)
Colo apprenante	Inférieur à	70 €
Colo apprenante	Entre 700	350 €
Solidarité YMCA pour les membres		700 €



Viens rencontrer Williams Junior, un jeune aventurier au coeur intrépide. Il s'est lancé dans une quête incroyable : accomplir 12 travaux extraordinaires. Il te racontera les exploits de son père Williams. Et deviens un héros à ton tour !

Si tu aimes t'amuser, construire des cabanes, te balader, bricoler, peindre, jouer, profiter de tes vacances, participer à la vie du camp et plein d'autres choses encore alors rejoins-nous !

A la colo' de Salm tu as également la possibilité de proposer des activités pour les autres, avec l'aide et l'accompagnement des animateur.ices.

La colo' de Salm, c'est la tienne, la vôtre, la nôtre ! Allez !



YMCA - UCJG Alsace

Eliès BENDJEDOU

+33 (0)3 88 15 27 99

secretariat@ucjgalsace.org

Les séjours YMCA, Une expérience inoubliable...

Modalités d'inscription & règlement des séjours

Contactez le numéro de téléphone indiqué pour le séjour qui vous intéresse.

Un bulletin d'inscription vous sera envoyé, accompagné d'informations plus détaillées sur le séjour.

Renvoyez le dossier dûment complété ainsi que l'acompte demandé.

À réception de ces documents, une confirmation d'inscription vous sera retournée mentionnant le solde. Celui-ci devra être réglé au plus tard un mois avant le début du séjour.

La plupart des séjours donnent droit à diverses aides financières (**Aides Colos apprenantes**, Bons Vacances de la CAF, bons VACAF, Pass-colo, maires, comités d'entreprise...). Nous acceptons également les chèques-vacances ANCV.

Afin que nos séjours soient accessibles au plus grand nombre, les YMCA France ont fait le choix d'organiser des séjours subventionnés, ce qui permet de réduire significativement le coût.



Les associations YMCA Centre Azur, Core, YMCA-UCJG Alsace, UCJG-YMCA Loire, Le Rocheton et Villeneuve-lez-Avignon sont membres de l'Alliance nationale des YMCA France, association reconnue d'utilité publique. A ce titre, elles sont immatriculées au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro : IM075100375. Le garant est l'Union Nationale des Associations de Tourisme (UNAT). La responsabilité civile professionnelle est souscrite auprès de la MAIF – 200 avenue Salvador Allende, 79038 Niort cedex 9. Conformément à la directive européenne 2013/11/UE du 21 mai 2013, transposée en droit français par un décret d'octobre 2015, YMCA France, adhérente de l'Union Nationale des Associations de Tourisme, permet à ses consommateurs de faire appel à un médiateur si tout litige ne peut être réglé à l'amiable. Nous nous réservons le droit d'annuler un séjour. Dans ce cas, une alternative ou le remboursement des frais déjà réglés (hors acompte) seront proposés.

Document non contractuel.

Le prix

Il comprend :

- la cotisation à l'association ainsi qu'une assurance responsabilité civile
- l'assurance rapatriement pour les séjours à l'étranger.

Il ne comprend pas :

- le transport jusqu'au lieu de séjour ou point de rencontre (sauf mention contraire). Nous comptons sur les parents pour accompagner les enfants. Pour les séjours financés par l'OFAJ et Erasmus+, le remboursement d'une partie des frais de transport est proposé. Pour certains séjours, un voyage collectif peut être organisé moyennant des frais supplémentaires. Se renseigner auprès des organisateurs.
- les frais de santé : s'il y a nécessité d'acte médical, le remboursement des frais engagés sera demandé aux familles à la fin du séjour.